

Discours préliminaire de Portalis

Par **Satta**, le **27/09/2015** à **14:15**

Bonjour! j'ai un plan détaillé à faire concernant [s]le discours préliminaire au code civil[/s] de Portalis, et j'aimerais avoir vos avis concernant ce que j'ai fait (pour celles ou ceux qui connaissent ce discours bien-sûr) donc voilà mon plan détaillé:

I] En théorie, les lois sont biens pour les hommes. En revanche, dans la pratique elles peuvent être un inconvénient.

- A. définition de la loi selon Portalis
- B. Les fonctions de la loi

II] L'utilité de la loi dans un Etat

- A. La loi est utile au bon fonctionnement de l'Etat
- B. Cependant, imposer certaines lois peut être un inconvénient pour l'homme

Voilà je prends en compte toutes les remarques vraiment qui peuvent m'aider et me corriger si besoin! Merci d'avance =)

Par **Satta**, le **27/09/2015** à **19:43**

Personne donc pour m'aider ? >

Par **Emillac**, le **27/09/2015** à **22:34**

Bonsoir,
La rentrée n'est pas encore faite, il manque du monde...

Pour moi, vous complètement en dehors de la plaque : Portalis ne parle pas des lois (du moins, directement) et son discours ne se résume pas, selon moi, au seuls points que vous évoquez.

Avez-vous fait une petite recherche [s]sur Juristudiant[/s] ou sur internet avec votre Gogol préféré ?

Avez-vous déjà lu ce discours [s]en entier[/s] ?

Par **Satta**, le **28/09/2015** à **00:25**

Non parce que le plan détaillé que je dois faire est basé sur un extrait seulement du discours. L'extrait est le suivant:

Les lois ne sont pas de purs actes de puissance; ce sont des actes de sagesse, de justice et de raison. Le législateur exerce moins une autorité qu'un sacerdoce. Il ne doit point perdre de vue que les lois sont faites pour les hommes et non les hommes pour les lois; qu'elles doivent être adaptées au caractère, aux habitudes, à la situation du peuple pour lequel elles sont faites; qu'il faut être sobre de nouveautés en matière de législation, parce que s'il est possible, dans une institution nouvelle, de calculer les avantages que la théorie nous offre, il ne l'est pas de connaître tous les inconvénients que la pratique seule peut découvrir; qu'il faut laisser le bien, si on est en doute du mieux; qu'en corrigeant un abus, il faut encore voir les dangers de la correction même, qu'il serait absurde de se livrer à des idées absolues de perfection, dans des choses qui ne sont susceptibles que d'une bonté relative; qu'au lieu de changer les lois, il est presque toujours utile de présenter aux citoyens de nouveaux motifs de les aimer; que l'histoire nous offre à peine la promulgation de deux ou trois bonnes lois dans l'espace de plusieurs siècles...

Il ne faut point de lois inutiles; elles affaiblissent les lois nécessaires; elles compromettraient la certitude et la majesté de la législation. Mais un grand Etat comme la France, qui est à la fois agricole et commerçant, qui renferme tant de professions différentes, et qui offre tant de genres divers d'industrie, ne saurait comporter des lois aussi simples que celles d'une société pauvre ou plus réduite...

Nous nous sommes également préservés de la dangereuse ambition de vouloir tout régler et tout prévoir. Qui pourrait penser que ce sont ceux mêmes auxquels un code paraît toujours trop volumineux, qui osent prescrire impérieusement au législateur la terrible tâche de ne rien abandonner à la décision du juge?

Quoi que l'on fasse, les lois positives ne sauraient jamais entièrement remplacer l'usage de la raison naturelle dans les affaires de la vie. Les besoins de la société sont si variés, la communication des hommes est si active, leurs intérêts sont si multipliés et leurs rapports si étendus qu'il est impossible au législateur de pourvoir au tout..."

Voilà, il est vrai que je n'avais pas précisé l'extrait, autant pour moi. Et oui j'ai déjà fait des recherches mais aucune n'est basée sur mon devoir qui se rapporte à une partie du discours de Portalis et non sur son discours intégral. J'aimerais comprendre pourquoi je suis à côté de la plaque dans ma réponse parce que je pensais avoir saisi ce que voulais dire Portalis dans son discours adressé au législateur. Merci pour votre réponse en tout cas

Par **Emillac**, le **28/09/2015** à **00:54**

Bonsoir,

Parce que vous n'aviez pas cité l'extrait à commenter, qui n'est pas, pour moi, représentatif du discours complet. Donc, forcément...

Ah ! Si nos chers députés et sénateurs pouvaient relire rien que cet extrait !!!

Et ne perdez pas de vue qu'il s'agit d'un discours sur le [s]**Code**[/s] (civil, ici, puisqu'il n'y en avait pas d'autre, à l'époque), puisque c'était "le but de la manoeuvre" de ce discours !
[smile4]

Par **Satta**, le **28/09/2015** à **02:16**

Je suis totalement d'accord avec vous! :) mais pensez vous que mon plan détaillé reste correct? je le trouve assez restreint et pas terrible....

Par **Unerousse**, le **28/09/2015** à **21:24**

Je pense que tu ne centres pas assez ton plan sur ce code civil dont parle essentiellement Portalis